



Lac-Etchemin

Ville et campagne...  
**AU NATUREL**

## **AVIS PUBLIC**

### **AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :**

Lors de la séance ordinaire tenue le 4 août 2020, le Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Etchemin a adopté le règlement numéro 197-2020 ayant pour objet d'amender le plan d'urbanisme numéro 61-2020 et le règlement de zonage numéro 62-2006 afin de procéder à la concordance avec le nouveau règlement numéro 130-2019 de la MRC des Etchemins relatif au schéma d'aménagement et de développement ainsi que d'apporter quelques correctifs à ses règlements.

Ce règlement a été passé après avoir subi la lecture prescrite et est déposé au bureau du soussigné où les intéressés peuvent en prendre connaissance.

Entre autres et en conformité avec la loi sur l'aménagement et l'urbanisme :

- Le règlement numéro 197-2020 de la Municipalité de Lac-Etchemin a été approuvé conforme aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Etchemins (certificat de conformité dûment délivré par la MRC des Etchemins le 10 septembre 2020).

Fait et donné à Lac-Etchemin, ce 21<sup>e</sup> jour de septembre 2020.

**Le directeur général/secrétaire-trésorier,**

**Laurent Rheault, M.A.P., OMA**

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussigné, Laurent Rheault, M.A.P., OMA, directeur général/secrétaire-trésorier de la Municipalité de Lac-Etchemin, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public relatif au règlement numéro 197-2020 sur le site internet de la municipalité en conformité avec le règlement numéro 174-2018 et l'avoir affiché dans le hall, près des bureaux administratifs, de l'Édifice municipal, 208, 2<sup>e</sup> Avenue, le 21<sup>e</sup> jour de septembre 2020.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 21<sup>e</sup> jour de septembre 2020.

**Le directeur général/secrétaire-trésorier,**

**Laurent Rheault, M.A.P., OMA**